



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rue des Centaurées, straed ar Bokedoù-gurun Rue des Valérianes, straed Louzaouenn-ar-c'hazh Modification à la liste des voies publiques et privées de la commune

DEL-2015-110

Numéro de la délibération : 2015/110

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2015

Date de convocation du conseil : 22/09/2015

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Loïc BURBAN par Mme Laurence LORANS, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, Mme Maryvonne LE TUTOUR par Mme Madeleine JOUANDET, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

**Rue des Centaurées, straed ar Bokedoù-gurun
Rue des Valérianes, straed Louzaouenn-ar-c'hazh
Modification à la liste des voies publiques et privées de la
commune**

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Par arrêté en date du 5 mai 2014, Madame GOLVET a été autorisée à aménager à Coët-er-Boper un lotissement de 32 lots dénommé « lotissement rue des Roses ». Ce lotissement crée deux nouvelles voies à partir de la rue des Roses.

Considérant que ces nouvelles voies sont situées dans le « quartier des fleurs », la commission propose de les dénommer :

- Rue des Centaurées, straed ar Bokedoù-gurun
- Rue des Valérianes, straed Louzaouenn-ar-c'hazh.

Nous vous proposons :

- d'ajouter les deux nouvelles voies du lotissement rue des Roses à la liste alphabétique des voies publiques et privées de la commune,
- de dénommer rue des Centaurées, straed ar Bokedoù-gurun, la voie reliant la rue des Roses à la rue de Coët-er-Boper et rue des Valérianes, straed Louzaouenn-ar-c'hazh la voie parallèle à la rue des Roses, tel que figurant sur le plan joint à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

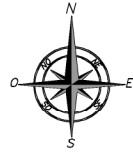
Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Dénomination de voies

Titre : Lotissement Golvet
rue des Roses
Coët Boper



Echelle : 1/1 000°
Date : 11/09/2015
Dessiné par : FLB

